

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 08-93-1904 appelant M. Le Cornec à siéger au Conseil d'Administration.

n° 08-93-1904

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
16 juillet 1904

Numéro JO  
n° 93 du 01/08/1904

Date du numéro  
1 août 1904

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 11 octobre 1899, portant réorganisation du Conseil d'Administration de la Côte française des Somalis et Dépendances

**Vu** le départ pour la France, en censé de M. Lahon, chef d'exploitation de la Compagnie Impériale des chemins de fer éthiopiens, membre titulaire du Conseil d'Administration et son remplacement par M. Le Cornec, Ingénieur de la même compagnie, en mission ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### ART. 1

— M. Le Cornec siégera au Conseil d'Administration au lieu et place de M. Laffon, membre titulaire, pendant la durée de l'absence de ce dernier ;

#### ART. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Albert DUBARRY.**